

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 14 novembre 2019

OBJET : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (RDD 2019).

Mesdames, messieurs,

L'urgence climatique n'est plus à démontrer. Les épisodes météorologiques intenses ont fait la Une de l'actualité de l'été 2019 : canicules, pluies violentes, incendies... Face à cette urgence, il est de la responsabilité des pouvoirs publics d'agir, pour limiter le réchauffement climatique à 1,5° tel qu'inscrit dans l'Accord de Paris sur le Climat issu de la COP 21. Il faut également agir pour protéger la population des conséquences du changement climatique et des désordres environnementaux qui sont déjà là, et qui ont des répercussions sur la santé et le bien-être des populations.

La transition écologique est ainsi non seulement une exigence pour notre planète, mais elle est une nécessité pour la Seine-Saint-Denis. Concevoir un modèle de développement plus sobre en énergie et en consommation de ressources naturelles permet de réduire les gaz à effet de serre, mais aussi d'agir contre la précarité énergétique, pour la santé, pour la mobilité, pour l'emploi en créant de nouvelles activités vertes.

Le département de Seine-Saint-Denis s'engage de manière forte pour un nouveau modèle faisant de la préservation de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique ses priorités.

En février 2019, l'Assemblée départementale a adopté à l'unanimité les engagements pour l'égalité environnementale face à l'urgence climatique. Ce document marque une accélération de l'engagement écologique de la collectivité, avec l'adoption de plusieurs mesures phares, telles que l'objectif de rendre les routes départementales 100 % cyclables en 2024, la distribution de kits d'économie d'eau à 20 000 ménages par an ou la mise à disposition de dix hectares de terrains départementaux pour développer l'agriculture urbaine.



Notre rapport de développement durable, joint en annexe, met en valeur chaque année la convergence de toutes les politiques publiques portées par le Département vers une plus grande égalité sociale, économique et environnementale.

Cette ambition est également manifeste dans l'évolution des pratiques internes de l'administration. De nombreuses initiatives sont prises pour limiter la consommation de ressources naturelles, par exemple par la construction de bâtiments plus performants sur le plan énergétique, l'introduction de clauses spécifiques dans les marchés publics ou encore le développement d'alternatives à la voiture individuelle pour les déplacements professionnels.

Document de synthèse, le rapport de développement durable propose une relecture de l'action du Département au prisme des enjeux liés au développement durable et à la transition écologique.

Quatre grandes priorités peuvent être dégagées pour l'année 2019 :

- Le renforcement des dynamiques partenariales incarné par la première édition de l'Appel à agir In Seine-Saint-Denis en vue de soutenir les porteurs de projet du territoire et de favoriser les synergies grâce à la mise en réseau des lauréats et le lancement de l'alliance départementale de lutte contre la précarité énergétique, rassemblant les Agences locales de l'énergie et du climat, les énergéticiens, les acteurs du logement et de l'accompagnement social ;
- L'accélération donnée à la mobilité durable avec l'adoption du plan vélo visant à rendre les routes départementales 100 % cyclables en 2024 et la poursuite des travaux d'aménagement des voiries pour mettre en œuvre cet objectif ;
- L'émergence des projets d'agriculture urbaine, avec le début de l'activité de production de fleurs sur le site Lil'ô à l'Ile-Saint-Denis, la participation à la troisième édition de l'appel à projets Parisculteurs et la mise à disposition d'une parcelle de quatre hectares en vue de créer une ferme urbaine au parc du Sausset
- La poursuite des plans d'investissement ambitieux pour les bâtiments départementaux, avec l'achèvement des travaux de rénovation énergétique de cinq collèges, travaux contenus dans un marché global de performance énergétique.

Le président du conseil départemental,

Stéphane Troussel

**Rapport sur la situation en matière
de développement durable 2019**



Introduction

L'urgence climatique n'est plus à démontrer. Les épisodes météorologiques intenses ont fait la Une de l'actualité de l'été 2018 : canicules, pluies violentes, incendies... Face à cette urgence, il est de la responsabilité des pouvoirs publics d'agir, pour limiter le réchauffement climatique à 1,5° tel qu'inscrit dans l'Accord de Paris sur le Climat issu de la COP 21. Il faut également agir pour protéger la population des conséquences du changement climatique et des désordres environnementaux qui existent déjà, et qui ont des répercussions sur la santé et le bien-être des populations.

La transition écologique est ainsi non seulement une exigence pour notre planète, mais elle est une nécessité pour la Seine-Saint-Denis. Concevoir un modèle de développement plus sobre en énergie et en consommation de ressources naturelles permet de réduire les gaz à effet de serre, mais aussi d'agir contre la précarité énergétique, pour la santé, pour la mobilité, pour l'emploi en créant de nouvelles activités vertes.

Le département de Seine-Saint-Denis s'engage de manière forte pour un nouveau modèle faisant de la préservation de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique ses priorités.

En février 2019, l'Assemblée départementale a adopté à l'unanimité les *Engagements pour l'égalité environnementale face à l'urgence climatique*. Ce document marque une accélération de l'engagement écologique de la collectivité, avec l'adoption de plusieurs mesures phares, telles que l'objectif de rendre les routes départementales 100 % cyclables en 2024, la distribution de kits d'économie d'eau à 20 000 ménages par an ou la mise à disposition de 10 hectares de terrain départementaux pour développer l'agriculture urbaine.

Notre Rapport de développement durable met en valeur chaque année la participation de toutes les politiques publiques portées par le Département à l'atteinte d'un objectif de plus grande égalité sociale, économique et environnementale.

Cette ambition est également manifeste dans l'évolution des pratiques internes de l'administration. De nombreuses initiatives sont prises pour limiter la consommation de ressources naturelles, à travers par exemple la construction de bâtiments plus performants au plan énergétique, l'introduction de clauses spécifiques dans les marchés publics ou encore le développement d'alternatives à la voiture individuelle pour les déplacements professionnels.

Document de synthèse, le rapport de développement durable propose une relecture de l'action du Département spécifiquement au regard des enjeux du développement durable et de la transition écologique.

Quatre grandes priorités peuvent être dégagées :

- Le renforcement des dynamiques partenariales incarné par la première édition de l'Appel à Agir In Seine-Saint-Denis en vue de soutenir les porteurs de projet du territoire et de favoriser les synergies grâce à la mise en réseau des lauréats et le lancement de l'Alliance départementale de lutte contre la précarité énergétique rassemblant les Agences locales de l'énergie et du climat, les énergéticiens, les acteurs du logement et de l'accompagnement social ;
- L'accélération donnée à la mobilité durable avec l'adoption du plan vélo visant à rendre les routes départementales 100 % cyclables en 2024 et la poursuite des travaux d'aménagement des voiries pour mettre en œuvre l'objectif ;
- L'émergence des projets d'agriculture urbaine, avec le démarrage de l'activité de production de fleurs sur le site Lil'ô à l'Île-Saint-Denis, la participation à la 3^e édition de l'appel à projet Parisculteurs et la mise à disposition d'une parcelle de 4 hectares en vue de créer une ferme urbaine au parc du Sausset ;
- La poursuite des plans d'investissement ambitieux pour les bâtiments départementaux, avec l'achèvement des travaux de rénovation énergétique de cinq collèges dans le cadre d'un marché global de performance énergétique.

Table des matières

Mise en œuvre des 10 objectifs prioritaires des Engagements pour l'égalité environnementale face à l'urgence climatique.....	5
Ambition 1. Améliorer la santé environnementale et protéger les Séquano-dionysien·ne·s des nuisances et des pollutions.....	7
Engagement n°1 : favoriser une alimentation de haute qualité environnementale.....	7
Engagement n°2 : améliorer la qualité de l'air et diminuer le trafic routier.....	9
Engagement n°3 : garantir un environnement sain dans les structures accueillant des enfants	11
Ambition 2. Adapter le territoire aux crises écologiques.....	13
Engagement n°4 : jardiner la Seine-Saint-Denis, en valorisant le rôle social et d'agrément du végétal en milieu urbain.....	13
Engagement n°5 : développer le rôle écologique de la nature en ville.....	15
Engagement n°6 : faire de l'habitat un axe majeur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique.....	18
Ambition 3. Mobiliser la population de Seine-Saint-Denis autour des enjeux de la transition écologique.....	22
Engagement n° 13 : tester et amplifier les mesures "zéro carbone".....	33
Engagement n°8 : développer une écologie inclusive en permettant au plus grand nombre d'accéder aux solutions et aux pratiques durables.....	23
Engagement n°9 : l'écologie, levier d'insertion des personnes privées d'emplois.....	26
Engagement n°10 : les agents départementaux, acteurs de la citoyenneté écologique.....	27
Ambition 4. Accélérer la transition énergétique et carbone de l'administration départementale.....	30
Engagement n° 11 : décliner la stratégie du Département pour l'économie circulaire.....	30
Engagement n° 12 : développer la production locale d'énergie renouvelable.....	32

Mise en œuvre des 10 objectifs prioritaires

des Engagements pour l'égalité environnementale face à l'urgence climatique

1. 20 000 ménages par an confrontés à la précarité énergétique accompagnés pour diminuer les consommations d'énergie et d'eau

La fabrication des kits d'eau a été lancée au printemps 2019, suite à l'attribution d'un marché public. Les partenaires chargés d'assurer la distribution des kits ont été désignés en septembre 2019 après un appel à projets. L'action commencera au dernier trimestre 2019, un suivi quantitatif et qualitatif est prévu dans le règlement de l'appel à projets.

2. 100 % des voies départementales adaptées à la pratique du vélo à l'horizon 2024 et 100 % des sites départementaux équipés en stationnement vélo dès 2020

Le plan vélo a été adopté par l'Assemblée départementale en avril 2019. Il prévoit 150 millions d'euros d'investissement d'ici 2024. Ses objectifs stratégiques sont les suivants :

- Assurer la **cyclabilité** de 100% des rues départementales à horizon 2024, c'est-à-dire leur capacité à accueillir des usagers cyclistes dans des conditions optimales de sécurité, de confort, de praticité ;
- Viser un **report modal** en faveur du vélo sur les déplacements du quotidien (notamment domicile-travail) ;
- **Acculturer** les Séquano-dionysiens au vélo.

3. 30 % d'aliments de qualité environnementale pour les collégiens dans les restaurants scolaires et dans les crèches en 2019, pour atteindre 50% pour 2022

A la rentrée 2019, les crèches proposent 16 % d'aliments issus de l'agriculture biologique et 9 % de produits certifiés (pêche durable, label rouge...). Dans les collèges, ce sont désormais 17 % des aliments qui sont labellisés Agriculture biologique, pour porter à 30 % la part d'aliments labellisés.

4. Mise à disposition de 10 hectares de terrains départementaux à destination d'agriculteurs du département

4 Hectares sont mis à disposition au Parc du Sausset, dans le cadre d'un appel à projets dont le lauréat sera connu fin 2019, pour y développer une ferme urbaine biologique.

1,1 hectare est mis à disposition dans le cadre de Parisculteurs, dont un terrain de 3500 m² à Aubervilliers, attribué à l'association La Sauge pour un projet mêlant maraîchage, potagers pédagogiques et lieu de restauration, et un terrain de 7500 m² à Montreuil dans le quartier des Murs à Péches, attribué à la structure Petite Couronne pour la culture de fleurs.

5. 35 hectares supplémentaires d'espaces verts avec l'agrandissement des parcs départementaux d'ici 2024 pour développer la nature et favoriser la biodiversité

L'agrandissement du parc de la Fosse Maussoin est bien engagé, avec l'objectif à terme d'ouvrir 14 hectares supplémentaires au public. Les travaux ont commencé au printemps 2019, et la première tranche sera donc accessible dès le printemps 2020.

6. Ouverture du Chèque Habitat Écologique et Citoyen (CHEC) aux structures d'habitat participatif et aux bailleurs sociaux pour soutenir toujours plus largement les initiatives écologiques et citoyennes dans l'habitat.

Un nouveau règlement du CHEC a été adopté début 2019, élargissant l'accès aux bailleurs sociaux. A l'automne 2019, 42 projets ont été financés, dont 26 dans des copropriétés et 16 au sein du parc social. Les projets concernent la végétalisation de toitures, l'installation d'abris vélos sécurisés, des récupérateurs d'eau de pluie, l'installation de ruches, des jardins potagers partagés.

7. L'équipement de 10 000 m² supplémentaires de toitures photovoltaïques d'ici 2024, en partenariat avec les coopératives citoyennes afin de développer la production locale d'énergie

2500 m² de panneaux photovoltaïques sont déjà installés sur les toitures des bâtiments départementaux, avec deux nouvelles centrales inaugurées en 2019 sur des collèges. Un premier projet citoyen devrait voir le jour sur la toiture du collège Jean Zay à Bondy en 2020.

8. Ouverture de lieux de baignade aménagés en milieu naturel au parc de la Bergère, au parc du Sausset et au parc Georges-Valbon d'ici 2022/2023, avec de premières préfigurations dès 2021

Des études d'opportunité ont été réalisées sur les trois sites retenus. La sélection des maîtres d'œuvre est en cours pour chacun des sites, pour une désignation prévue à l'automne 2019.

9. Les opérations d'aménagements conduites par le Département en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 seront bas carbone et inscrites dans l'objectif global de 60 % d'émissions de gaz à effet de serre en moins par rapport aux JO de Londres 2012

Les annexes environnementales des conventions d'objectifs passées entre le Département et la Solidéo (Société de livraison des ouvrages olympiques) fixent les objectifs environnementaux de chacune des opérations conduites par le Département, et notamment les moyens pour atteindre les objectifs très ambitieux en matière d'émission de gaz à effet de serre. Les conventions d'objectifs ont été adoptées en septembre 2019.

10. Pour une administration exemplaire : réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre de l'administration départementale d'ici 2024 par rapport au bilan carbone réalisé en 2016

La réactualisation du bilan carbone du Département est prévue pour mars 2020. Elle permettra de connaître les émissions carbone de la collectivité, de comparer les données avec le dernier bilan carbone réalisé en 2017 sur les données 2016, et de définir une stratégie mobilisant les leviers de baisse des émissions et d'expérimenter la compensation des émissions.

Ambition 1. Améliorer la santé environnementale et protéger les Séquano-dionysien·ne·s des nuisances et des pollutions

Engagement n°1 : favoriser une alimentation de haute qualité environnementale

Le contexte

Les enjeux environnementaux autour de l'alimentation concernent, d'un côté, la qualité nutritionnelle de la nourriture et l'absence de polluants ayant un effet nocif sur la santé humaine et de l'autre l'impact environnemental de l'alimentation, du fait de sa production, de son transport et de sa consommation.

Outre la question de la valorisation des biodéchets, le Département s'engage pour l'amélioration de la qualité des repas servis en restauration collective, pour les agents comme pour les enfants accueillis en crèches et dans les collèges, à travers le développement de solutions nouvelles pour l'approvisionnement en produits alimentaires issus des circuits de proximité et de l'agriculture biologique. Le choix de la filière biologique et du local est un moyen de réduire le poids carbone de l'alimentation. Le Département souhaite aller plus loin dans sa logique de sobriété écologique, en favorisant l'achat de denrées alimentaires non transformées et en recourant à des menus végétariens dans les collèges. La réduction des emballages et du gaspillage alimentaire, la sensibilisation au tri des biodéchets participent également à la réduction de l'empreinte environnementale.

Les actions

Développer le bio et le local en restauration collective

Le développement de l'approvisionnement bio est un impératif au sein du Département. Pour une restauration collective plus bio, plus locale, plus saine, plus durable, il s'est engagé dans une démarche de certification. L'objectif du Département est d'introduire le bio de manière progressive de 10 % à 30 % de 2019 à 2022 et de proposer par ailleurs au moins 20 % d'aliments labellisés.

Pour assurer la qualité des repas, le Département a renouvelé le marché des achats de produits de qualité, en circuit court, bio et labellisés en mai 2019.

La part de denrées issues de l'agriculture biologique dans les restaurants des collèges augmente depuis la rentrée 2018. En 2018, la part des denrées bio dans les achats alimentaires représentait 17,2 % et en intégrant l'ensemble des labels qualité, les collégiens retrouvent dans leur assiette 30 % d'aliments certifiés.

16 % des aliments servis dans les crèches sont issus de l'agriculture biologique. L'introduction de denrées issues de filières Qualité, Certifiée : Pêche durable MSC, AOC, Label Rouge, Bleu Blanc Cœur, Jardin de Pays, Éleveurs de Normandie (Agriculture raisonnée, approvisionnement local...) est également un impératif pour le Département. Le niveau de qualité « label » (pêche durable, label rouge, œuf plein air) dans les crèches est de 9 %.

Enfin, les restaurants administratifs sont déjà à 25 % de part de bio et sont labellisés Ecocert niveau 1. C'est un label qui garantit l'utilisation de produits biologiques et locaux, la qualité et l'équilibre nutritionnel des menus servis, et l'engagement dans des démarches de gestion environnementale (lutte contre le gaspillage...).

Réduire l'impact environnemental de nos assiettes

Des repas végétariens sont proposés dans les collèges depuis février 2019 avec une augmentation régulière de la fréquence. L'expérimentation a démarré en février 2019 avec un repas toutes les 6 semaines. Depuis la rentrée, les collèges bénéficient d'un repas végétarien toutes les deux semaines.

Plusieurs actions sont développées pour former les agents de cuisine et de maintenance sur les questions de l'hygiène, de qualité d'environnement. Les collégiens sont également sensibilisés sur ces enjeux via les éco-délégués. Dans cette même logique de sensibilisation, un parcours de découverte des métiers liés à l'alimentation a été élaboré.

Lutter contre le gaspillage alimentaire

Bilan des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire et de développement du tri des biodéchets menées dans les collèges du Département de la Seine-Saint-Denis	
Actions	Descriptif
Formations des agents	Formations théoriques et pratiques sur : - la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration, - le tri et la collecte des biodéchets, > environ 500 agents concernés, soit plus de 30 % (CDD et équipe mobile compris) pour un coût de 7000 € supporté par le Département.
Sensibilisation	<p>Actions menées avec la communauté éducative afin de sensibiliser au gaspillage alimentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Financement de 15 établissements en 2018 afin de mettre en place des potagers urbains, pour sensibiliser des groupes d'élèves et des classes sur l'alimentation durable ; – Financement de 8 collèges pour la mise en place de projets globaux autour des déchets, touchant en grande partie les restes alimentaires ; – Mise en place d'actions lors de la pause méridienne de sensibilisation au gaspillage alimentaire sur les collèges du PEI (17 collèges) via l'accompagnement des associations partenaires (Ecophylle, Les petits débrouillards, Graine IDF): disco soupes, tables de partage, campagnes de pesées, ateliers de compostage. <p>Mise en place de parcours éducatifs autour de l'alimentation et de la restauration :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Parcours « Miss Pomme »: il se déroule sur deux étapes. 2 Visites de terrain (Les vergers de Pomamour & Les vergers de Molien) et 4 ateliers au collège (Présentation du projet et premières notions sur le vocabulaire de la dégustation ; Présentation et dégustation des 4 pommes candidates dans les classes pilotes ; Dégustation-vote menées par les élèves des classes pilotes ; Proclamation des résultats et exposition des travaux menés en classe autour de la pomme). – Parcours « A TABLE! De la graine au recyclage »: Expérimenté en 2017/2018 avec le collège Georges Politzer à la Courneuve en complémentarité avec l'installation du prototype de la table de tri ergonomique. 23 élèves et 2 professeurs se sont mobilisés. Il s'est fait en étapes : visite d'une entreprise « La boîte à champignons » et rencontre de professionnels du recyclage. <p>Séminaire Eco-collège 2018 :Santé bien-être & alimentation durable</p> <ul style="list-style-type: none"> – Organisé en partenariat avec l'association Teragir pour les collèges en démarche développement durable dans le département. – Temps fort des éco-collèges : mise en place d'ateliers autour de l'alimentation, élection du meilleur slogan contre le gaspillage.

Tri des restes alimentaires	Installation de tables de tri pour un coût total engagé de 94 857,60 € TTC. Après test d'un prototype adapté, 15 tables ergonomiques sont désormais déployées, avec pour objectif d'équiper tous les collèges d'ici mars 2021. Dans l'attente, environ 35 collèges sont équipés de tables de tri standard.
Collecte des biodéchets	38 collèges ont mis en place le tri des biodéchets progressivement depuis mars 2018. À la date du 31 mai 2019, la quantité totale de déchets collectée est de 134 tonnes.

Sur le territoire de Plaine Commune, qui comprend 35 collèges, le gaspillage alimentaire est passé de 225 g/repas en mai 2017 à 182 g/repas en mai 2019, soit une baisse de 20 %. L'objectif de 125 g/repas n'est pas encore atteint, mais la baisse est significative.

Engagement n°2 : améliorer la qualité de l'air et diminuer le trafic routier

Le contexte

Selon la dernière enquête réalisée par l'Ifop pour Airparif en 2018, la qualité de l'air est la principale préoccupation environnementale des Franciliens (65 % du total des citations), devant le changement climatique (63 %) et l'alimentation (38%). En Seine-Saint-Denis, malgré une tendance à la baisse des niveaux de pollution chronique depuis quelques années, les concentrations de particules PM10 et de dioxyde d'azote restent problématiques avec des dépassements importants des valeurs limites.

Le Département œuvre depuis de longues années à l'amélioration de la qualité de l'air, qu'il s'agisse de sa contribution très importante pour le développement des transports en commun, de la mise en place d'aménagements et de dispositifs de régulation du trafic visant à concilier les différents usages de la voirie, de la construction de pistes cyclables sur les rues départementales, de la signature des chartes d'objectifs multi-partenaires sur la logistique urbaine durable et en faveur du fret ferroviaire et par voie d'eau, du soutien dès l'origine à l'outil de surveillance de la qualité de l'air Airparif.

Les actions

Conforter et amplifier la politique départementale du vélo

Le 30 juin 2016, l'Assemblée départementale adoptait à l'unanimité son Plan Mobilité Durable (PMD) pour la période 2016-2020 mobilisant un montant d'investissement de 50 millions d'euros. Grâce à ce Plan, environ 10 kilomètres d'aménagements cyclables ont été réalisés chaque année et le développement du réseau cyclable départemental a progressé. Il offre aujourd'hui 120 kilomètres d'aménagements cyclables qui couvrent près de 20% du réseau routier.

L'objectif affiché dans le PMD de création de 30 kilomètres supplémentaires à l'horizon 2020 a été atteint dès l'année 2018. En 2019, 19 kilomètres supplémentaires d'aménagements cyclables ont été réalisés et 60 kilomètres sont actuellement à l'étude pour une réalisation possible en 2020.

Afin de favoriser la pratique du vélo, il est indispensable d'accompagner les aménagements cyclables d'équipements permettant l'entretien de son vélo. L'installation d'une première station de gonflage devant la maison du vélo au parc de la bergère à Bobigny est une première réalisation. Deux autres verront le jour prochainement, les emplacements restent à définir.

Zoom sur une action : L'adoption du plan vélo

L'année 2019 a été marquée par l'adoption, le 18 avril dernier, de la stratégie vélo départementale en faveur

d'un territoire 100 % cyclable. Le vélo constitue une solution précieuse pour améliorer les conditions de mobilité des Séquano-Dionysiens. C'est un moyen de transport écologique et économique, qui se révèle particulièrement efficace et pertinent dans les territoires urbanisés et denses comme la Seine-Saint-Denis, à la fois pour des courts déplacements du quotidien mais aussi pour parcourir des distances plus importantes.

L'adoption d'une stratégie vélo départementale s'inscrit ainsi dans la continuité de la démarche engagée par le Plan Mobilité Durable tout en permettant de réaffirmer une ambition forte pour le développement du vélo sur le territoire, de définir des priorités stratégiques et opérationnelles, et d'offrir une meilleure visibilité à cette politique à la fois au sein de la collectivité et vis-à-vis des partenaires extérieurs.

Trois objectifs stratégiques guident le déploiement de la politique vélo départementale :

- Assurer la cyclabilité de 100 % des rues départementales à horizon 2024, c'est-à-dire, leur capacité à accueillir des usagers cyclistes dans des conditions optimales de sécurité, de confort, et de praticité ;
- Viser un report modal en faveur du vélo sur les déplacements domicile-travail ;
- Acculturer les Séquano-dionysiens au vélo, et proposer des actions ciblées à destination des colégiens et des habitants des quartiers politiques de la ville.

Promouvoir de nouvelles mobilités

Le Département explore également les domaines de l'autopartage et du covoiturage afin d'analyser les modalités de leur implantation en Seine-Saint-Denis pour améliorer la mobilité des Séquano-dionysiens. Il a aussi participé aux études sur le transport fluvial de voyageurs ou sur le transport par câble.

Développer une logistique urbaine respectueuse de l'environnement

Le Département a organisé en 2016 des ateliers sur le foncier logistique regroupant des collectivités, des fédérations de transporteurs, des énergéticiens, etc. Ces rencontres ont permis de sélectionner 27 parcelles, appartenant au Département, et pouvant présenter des opportunités pour des activités logistiques et/ou des stations GNV. Ce travail s'est ensuite poursuivi par une visite de 7 de ces terrains avec GRDF et le SIGEIF. La parcelle située à Saint-Denis a été retenue par le SIGEIF. Le projet a été validé par les différents acteurs (services du Département, Plaine Commune, etc.) et les discussions autour de la cession / vente du terrain doivent s'engager.

La convention de partenariat de recherche et développement signée avec l'institut Efficacity portant initialement sur une pré-étude de faisabilité Tram-Fret a été enrichie d'un volet logistique innovante. Ce travail de recherche et développement doit permettre d'imaginer et de proposer de nouvelles solutions pour une logistique adaptée aux enjeux d'un territoire urbain dense comme la Seine-Saint-Denis. En plus des réflexions portant sur le T1, il a été proposé d'envisager la RD932, en cours de requalification, comme axe support d'organisations logistiques innovantes, prenant en compte la chaîne logistique de bout en bout, dernier kilomètre compris.

Engagement n°3 : garantir un environnement sain dans les structures accueillant des enfants

Le contexte

Dans les bâtiments, les sources d'émissions de substances polluantes sont nombreuses : matériaux de construction, peintures, meubles, appareils de chauffage, produits d'entretien, matériels utilisés pour des activités (colles, encres, peintures, feutres, etc.). Une mauvaise qualité de l'air intérieur peut favoriser l'émergence de symptômes tels que des maux de tête, de la fatigue, une irritation des yeux, du nez, de la gorge ou de la peau, des vertiges, des manifestations allergiques ou de l'asthme. Les enfants passent près de 90 % de leur temps dans des lieux clos : logement, transports, école ou crèche. Une bonne qualité de l'air à l'inté-

rieur d'un bâtiment a, au contraire, un effet positif démontré sur la diminution du taux d'absentéisme, le bien-être des occupants et l'apprentissage des enfants.

Le Département a la charge des crèches et des collèges soit 4 400 jeunes enfants et 72 000 collégiens qui fréquentent quotidiennement des bâtiments départementaux. Au-delà des obligations légales, la collectivité a une réelle responsabilité vis-à-vis de ses usagers afin que ceux-ci ne soient pas exposés à des polluants qui peuvent avoir un impact négatif sur leur santé.

Il est donc engagé dans des actions de mesure de la qualité de l'air intérieur pour répondre aux obligations légales, mais va plus loin en sensibilisant les professionnels de la petite enfance et les familles aux enjeux écologiques, et en menant des actions dans les crèches pour améliorer l'environnement intérieur et extérieur.

Des crèches départementales écologiques

Le Département est accompagné, depuis le début de l'année 2018, par l'association Ecolo-crèche afin de mener une démarche d'engagement vers le développement durable au sein des crèches départementales. Trois établissements (crèche Voltaire à Montreuil, crèche Fratellini à Pantin et crèche Moulin Neuf à Stains) sont engagés dans la démarche et leurs personnels ont pu bénéficier de la formation intitulée « Education à l'environnement pour la petite enfance – Eveil et expérimentation ».

A l'issue de cette formation, chaque crèche décline un plan d'action intégrant la notion d'éducation à l'environnement dans les actions du quotidien. Il s'agit d'éduquer à l'environnement à travers des outils simples, à la portée de tous, de penser écologique dans les achats mais également de développer des programmes de sensibilisation de l'ensemble de la famille.

Plusieurs actions sont déjà en cours dans ces trois crèches, telles que : l'installation de bacs potagers dans la cour de la crèche Fratellini, la fabrication « maison » de produits d'entretien, la diminution des consommations d'eau et la récupération de l'eau, ou encore l'achat de jouets de seconde main.

Qualité de l'air intérieur : accompagner les professionnel.le.s des crèches

Les crèches départementales sont en cours de campagne de mesures de qualité de l'air intérieur, conformément à la réglementation applicable depuis le 1^{er} janvier 2018. Ainsi, 20 crèches sur 55 auront été contrôlées au cours d'une campagne de mesure hivernale et d'une campagne estivale. Les résultats observés montrent globalement une bonne qualité de l'air intérieur dans les crèches, les principaux dépassements de seuils observés concernent le CO₂, lié au confinement et à une ventilation insuffisante. Un guide va être distribué aux professionnel.le.s des crèches pour les aider à connaître les bons gestes pour une bonne qualité de l'air intérieur, notamment en matière d'aération et d'utilisation des produits de nettoyage. Les 35 crèches restantes feront l'objet de deux campagnes de mesure en 2020.

Zoom sur une action : la sensibilisation des professionnel.le.s de la petite enfance sur la qualité de l'air intérieur

Dans le cadre du projet de santé publique du service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), il est prévu une action de sensibilisation des professionnel.le.s de la petite enfance et des personnels de santé sur les enjeux de la qualité de l'air intérieur, en collaboration avec l'association Labo Citoyen.

Il s'agit de mener expérimentation citoyenne permettant d'évaluer la qualité de l'air intérieur dans des centres tests au moyen de micro-capteurs, de sensibiliser les personnels et publics et d'évaluer l'impact d'une information concernant la qualité de l'air intérieur sur les comportements et *in fine* sur la qualité de l'air elle-même.

L'action a bénéficié du soutien de l'Appel à Agir In Seine-Saint-Denis et démarrera au dernier trimestre 2019.

Ambition 2. Adapter le territoire aux crises écologiques

Engagement n°4 : jardiner la Seine-Saint-Denis, en valorisant le rôle social et d'agrément du végétal en milieu urbain

Le contexte

Le département de la Seine-Saint-Denis, dans le cadre de sa politique de transition écologique, soutient le développement de l'agriculture urbaine sur son territoire. Au nombre des engagements qu'il a pris, il souhaite développer l'agriculture urbaine sur 10 hectares de terrains départementaux. En favorisant l'agriculture en ville, le Département entend promouvoir les circuits courts et intégrer la nature en ville. Au-delà de ces enjeux, l'agriculture urbaine peut constituer un levier d'amélioration des conditions de vie des Séquano-dionysien-e-s. L'amélioration du cadre de vie doit donc aller de pair avec la prise en compte d'enjeux sociaux et économiques qui sont importants en Seine-Saint-Denis au regard des caractéristiques de sa population.

Les actions

Appels à Projets Parisculteurs Saison 3

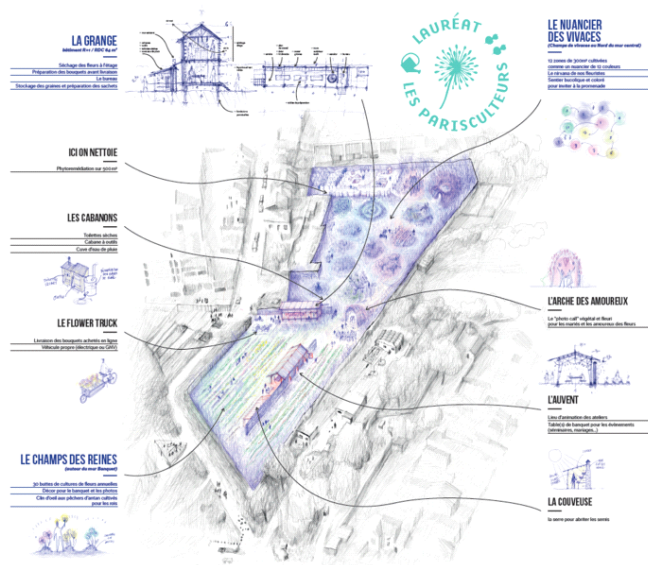
La participation de la Seine-Saint-Denis à la 3^e édition de l'Appel à projet Parisculteurs est la traduction concrète de la convention de partenariat signée en février 2018 entre le Département et la Ville de Paris, pour une coopération accrue de ces deux territoires profondément interconnectés et interdépendants. Par sa participation, le Département vise le développement d'une agriculture qui répond à des enjeux urbains, écologiques, économiques et sociaux. Un des objectifs de Parisculteurs 3 dans notre Département est la création d'emplois au travers de projets d'insertion innovants par exemple. Le retour de la nature en ville peut être un formidable vecteur de création de nouveaux métiers, disparus ou qui n'existaient pas encore il y a quelques années ! Cette édition est également marquée par la participation de nouvelles collectivités de la petite couronne, la commune de Montreuil et la commune de Fresnes.

En juin 2019, les lauréat-e-s ont été désigné-e-s pour deux terrains appartenant au Département : Murs à pêches à Montreuil (7 094 m²), Landy Canal à Aubervilliers (3 132 m²).



À Aubervilliers aux abords du canal, l'association La Sauge a présenté la Prairie du Landy. Il s'agit pour La Sauge de pérenniser son activité lancée sur une friche de Bobigny. Elle va déplacer sa ferme itinérante, basée sur des activités productives, récréatives et pédagogiques, vers un nouveau site propice à son installation. La Sauge envisage d'installer un potager en bacs hors-sols en palettes, un démonstrateur de l'agriculture urbaine, une serre productive pour la pépinière, une serre maraîchère en pleine terre pour leur

restaurant et un jardin partagé en buttes de permaculture et en pleine terre, opportunité rare en milieu urbain qu'il convient de valoriser au mieux. Son objectif est aussi de former des ambassadeurs locaux de la ville comestible. La Prairie du Landy accompagne la mutation du Canal Saint-Denis grâce à son projet d'ouverture du site sur le Canal qui devrait permettre de dynamiser le quartier en créant un lieu de vie avec de nombreux événements culturels et festifs.



A Montreuil sur un terrain du quartier des Murs à Pêches, Petite Couronne présente son projet Murs à Fleurs et adopte le mouvement “slow flower” qui réhabilite la fleur locale, de saison et écologique contrairement à la filière horticole conventionnelle qui s’approvisionne massivement à l’étranger. Il s’inscrit dans une démarche de valorisation du patrimoine malgré de fortes contraintes liées à la pollution des sols. Ce projet est à envergure territoriale grâce aux partenariats que les lauréates envisagent de nouer avec des acteurs locaux : l’association les Pierres de Montreuil pour restaurer et valoriser les Murs à Pêches sur le site, le lycée d’horticulture de Montreuil et l’équipe pédagogique du GRETA MTI 93 pour un partenariat Ecole-Entreprise, la société “les Marmites Volantes” pour assurer la restauration lors de l’organisation d’événements à la ferme, et l’organisation d’ateliers avec Remuer Ciel et Terres.

La première phase de leur mise en œuvre est prévue début 2020, pour une ouverture au public dès le printemps.

[Le lancement de l'appel à projets Agriculture Urbaine au parc départemental du Sausset](#)

La thématique agricole est présente sur le parc du Sausset depuis sa création. Depuis plusieurs années cette thématique se renforce à travers un objectif de meilleure valorisation et de développement des produits et espaces agricoles à destination du public.

Dans le cadre de son engagement en faveur de la transition écologique, le département de la Seine-Saint-Denis souhaite favoriser et accompagner l’installation d’un projet d’agriculture urbaine dans le secteur du Puits d’Enfer, un secteur peu aménagé du parc d’une superficie de 23 hectares dont 4 hectares sont convertibles en surfaces cultivables.

À travers ce projet, le département de la Seine-Saint-Denis vise à la fois la construction d’un modèle agricole productif durable et innovant en accord avec les singularités du territoire et le développement de nouvelles relations avec le territoire, ses acteurs et ses habitants.

Engagement n°5 : développer le rôle écologique de la nature en ville

Le contexte

La biodiversité est aujourd'hui menacée. Une destruction massive du vivant, par l'humain, est en marche. On estime à l'heure actuelle que le rythme de disparition des espèces est de 100 à 1000 fois supérieur au rythme naturel constaté durant les 10 derniers millions d'années.

La préservation de cette nature constitue donc un enjeu majeur pour la société, a fortiori dans un contexte très fortement urbanisé et densément peuplé comme celui de la Seine-Saint-Denis. En effet, dans cette immense « ville » que constitue notre département, la présence de nature participe du bien-être et de la bonne santé des habitants, en permettant d'améliorer le cadre de vie, de réduire les pollutions et les îlots de chaleur urbains.

Désimperméabiliser les sols, développer la biodiversité aussi bien dans les poumons verts que représentent les grands parcs départementaux que dans les interstices de la ville, les friches urbaines, tels sont les objectifs du Département.

L'adaptation du territoire au changement climatique passe aussi par la présence de l'eau en ville. Ainsi, le Plan bassin du Département prévoit l'ouverture de lieux de baignade en milieu naturel, et le projet de réouverture de la rivière de la Vieille Mer fera l'objet d'études de faisabilité.

Les actions

Réaménagement du parc de la Fosse Maussoin

Le Parc de la Fosse Maussoin est un espace départemental dont une partie (7,5 ha) est déjà ouverte au public et fera l'objet d'une réhabilitation légère. Elle sera complétée à terme par un espace de 14,5 ha jusqu'alors fermé pour raisons de sécurité (ancienne carrière de gypse). Pour l'aménagement de la nouvelle partie de parc, de vastes travaux de comblement et de sécurisation sont menés depuis 2012 et ont été achevés en juin 2019. En coordination avec la Ville de Clichy-sous-Bois et les usagers, le programme paysager du futur parc est aujourd'hui abouti. Les travaux d'aménagement ont débuté à proprement parler à la fin du printemps 2019 (modelé, belvédère, etc.). Des plantations d'arbres et des zones boisées seront réalisées en automne-hiver 2019-2020 et l'ouverture de la première partie du nouveau parc sera réalisée à la fin du printemps 2020.

Réaménagement du terrain des Essences

Ce terrain de 13 hectares est l'ancien site de stockage des essences de l'armée. Le Département y crée, après des travaux de dépollution menés par l'armée, un projet d'extension du parc Georges-Valbon, avec l'ambition de reconstituer des milieux très favorables à la biodiversité dont des milieux humides, avec certains espaces dédiés à la promenade et aux loisirs, tandis qu'une partie du parc constituera un véritable réservoir protégé des activités humaines. Cette extension du parc sera ouverte au public après les Jeux Olympiques.

Les études préliminaires sur le site (écologiques, dépollution et aménagement) se sont poursuivies en 2018 et début 2019, avec la rédaction du programme d'aménagement du site en coordination avec la Solideo dans la perspective des JOP 2024 et la définition des ambitions environnementales du site (palette végétale locale, objectif de réemploi, utilisation de bois français labellisé, espace de végétation spontanée, zone refuge pour la faune).

Le Département a participé à la campagne de déplacement des crapauds calamites qui sont une espèce protégée (après installation barrière anti-retour) pilotée par le Ministère des Armées au printemps 2019.

Projet Lil'O Laboratoire ILIEN de la matière organique

Le Département a souhaité reconquérir la biodiversité et l'agriculture urbaine sur une friche industrielle en zone Natura 2000 située à l'est du parc départemental de l'Île-Saint-Denis. En concertation avec la ville de l'Île-Saint-Denis, le Département a décidé de réhabiliter ce site en espace exemplaire de biodiversité dans le cadre d'un projet d'extension du parc départemental avec l'implantation d'éco-activités à vocation de démonstration pour les habitants du territoire.

Ce projet permet l'expérimentation de différentes modalités de restauration des sols, de préservation du cycle de la matière organique et de valorisation de la biodiversité. L'ambition du projet est de restaurer la fertilité des sols sans apport de terre végétale et en limitant les intrants et les excavations de sols.

Il s'agit d'une approche innovante qui permet de développer de nouvelles solutions temporaires de restauration écologique, d'économie circulaire et de maraîchage urbain. Cette approche globale multifonctionnelle intègre les enjeux du sol, des écosystèmes et de la biodiversité dans un contexte urbain et humain.

L'année 2018 a été consacrée à la réalisation d'un plan guide ainsi qu'à la mise à disposition du terrain départemental suite à un appel à manifestation d'intérêt, notamment sur les dispositions en termes d'accueil du public et de redevance. Par ailleurs, une parcelle reste à la disposition du Département afin d'élaborer une expérimentation de sols construits alliant reconstitution de sols fonctionnels et accueil du public. Les aspects scientifiques de cette expérimentation ont été discutés.

L'année 2019 a été marquée par l'inauguration de Lil'ô le 15 juin. 400 personnes sont venues et ce qui a mobilisé les équipes d'Halage et du parc. D'autres activités sur le site ont lieu :

- la livraison d'une base de vie sur site pour les salariés en insertion (accueil de chantiers d'insertion et de formations) ;
- des plantations de fleurs coupées en pleine terre au printemps comme support et suite de parcours d'insertion ;
- réalisation d'un plan de gestion paysager.

Des actions transversales sont également menées :

- 9 ateliers de concertation auprès de 300 habitants ont permis d'identifier leurs idées préférées afin de co-construire le projet ;
- Une base de données de 80 acteurs relais sur le territoire en lien avec les publics (services municipaux, associations, centres sociaux, groupes scolaires) a été constituée ;
- Un appel à projet d'occupation du sol sur 1500 m² du site a permis de collecter 13 dossiers. Une commission de gouvernance citoyenne a été mise en place afin de sélectionner les dossiers ;
- Une exposition sur les enjeux du sol "Voyage au centre de la terre" avec l'animateur du parc de l'ISD a été présentée entre avril et octobre 2019 ;
- Une collaboration artistique avec l'écrivain et documentariste Alexandre Lenot se poursuivra en 2020 autour réalisation d'ateliers d'écriture avec les habitants du territoire ;
- Un accès sécurisé au site a été effectué sur la route départementale du Pont d'Épinay.

Enfin dans le cadre de ce laboratoire ilien de la matière organique de nombreux suivis ont été réalisés :

- accompagnement du Lam's (Emmanuel Bourguignon) sur les pratiques d'amendement,
- réalisation d'un suivi agronomique des sols sur la partie horticole par Halage,
- réalisation d'un suivi floristique de Lil'o par Halage,
- réalisation de l'état initial (T0) des sols de la parcelle expérimentale Technosols en collaboration avec les scientifiques de l'IEES Paris.

Zoom sur une action : Cour de collège Oasis au collège Langevin-Wallon de Rosny-sous-Bois

Les cours des collèges départementaux représentent un patrimoine que le Département intègre dans sa politique de transformation de l'espace urbain. Accueillant les collégiens tout au long de l'année scolaire, ces espaces doivent être adaptés pour faire face aux événements climatiques les plus chauds afin de garantir les conditions de réussites des jeunes Séquano-dyonisiens.

La cour Oasis a pour objectif de créer des îlots de fraîcheur en végétalisant davantage les espaces ouverts et en restaurant le cycle naturel de l'eau de pluie. Ces actions combinées permettent de réduire la température au sein de la cour, de limiter les apports d'eau de pluie au réseau d'assainissement et de favoriser la biodiversité.

Fin 2018, le projet de rénovation de la cour du collège Langevin Wallon à Rosny-sous-Bois est lancé. Ce projet est entièrement conçu par les services départementaux en charge des collèges, des espaces verts et de la gestion de l'eau et de l'assainissement. Cette nouvelle cour a vu le jour dès la rentrée scolaire de septembre 2019. Les élèves sont accueillis dans une cour agrandie (+300m²) avec davantage de végétation, moins d'espaces imperméabilisés et plus de mobiliers.

Les zones végétalisées passent de 33 à 55 % de la cour qui devient majoritairement végétalisée. 55 m² de béton drainant ont été installés afin d'expérimenter son fonctionnement sur le ruissellement de l'eau pluviale qui sera entièrement dirigée dans les zones végétalisées. La cour pourra faire face à un type de pluie décennale comme l'indique le plan de gestion des eaux pluviales. Les pieds d'arbre ont également fait l'objet d'un traitement particulier afin de permettre leur bon développement et de pouvoir abriter les élèves du soleil.

Enfin, cette cour naturalisée sera un support d'expérimentation et d'observation pour des projets d'éducation à l'environnement. Un espace pédagogique composé d'un potager et d'une mare recevra les collégiens dans le cadre de parcours éducatifs montés avec des partenaires associatifs.

[Le plan bassin 2018-2024](#)

Le Département met en œuvre dans le cadre de sa politique de l'eau et de l'assainissement, parallèlement à la poursuite de la lutte contre les inondations et la pollution des eaux, des actions permettant de répondre aux attentes des habitants du territoire en matière d'accès à des plans d'eau et plus généralement aux aspirations légitimes à accéder et profiter d'espaces de grande qualité environnementale. Des objectifs ambitieux en matière de reconquête de la qualité des cours d'eau, permettant le déroulement d'épreuves de natation dans la Seine, et au-delà, ont été portés dans le dossier de candidature aux JOP 2024. Au-delà de cette ambition partagée avec Paris, le Département souhaite à travers ce « plan bassins » contribuer au maintien en héritage de lieux de baignade en Seine et en Marne, et créer de nouveaux lieux de baignade en milieu naturel, en particulier dans les parcs départementaux.

Le plan d'investissement en faveur de la baignade, de l'intégration et de l'ouverture des ouvrages d'assainissement sur la ville, adopté en septembre 2018, réaffirme ainsi le rôle central du Département dans la reconquête des milieux aquatiques, tout en intégrant des attentes et enjeux émergents.

Le « plan bassins » couvre la période 2018-2024 et entend répondre à trois objectifs :

- le développement de baignades en milieu naturel : par la poursuite de la protection du milieu et du territoire en luttant contre les inondations et en visant des objectifs de baignabilité à terme de la Marne et de la Seine, tout en créant des sites de baignade en milieu naturel sur le territoire ;
- l'ouverture des équipements départementaux d'assainissement au public : en ouvrant les ouvrages à l'air libre sur la ville afin d'améliorer le cadre de vie des habitants par des aménagements permettant

l'accessibilité aux usagers et mettant en valeur les équipements ou en leur donnant de nouvelles fonctions ;

- l'intégration urbaine et paysagère du patrimoine : en rénovant et en repensant la conception d'ouvrages anciens pour accompagner la requalification de la ville en mutation.

Le plan prévoit la création de bassin de baignade écologique et des études d'opportunités ont été réalisées sur les trois sites retenus : le parc Georges-Valbon, le parc du Sausset et le parc de la Bergère.

En matière de reconquête de la qualité des cours d'eau, les chantiers de deux bassins sont en cours de réalisation : le bassin du Rouailler à Livry-Gargan qui est opérationnel depuis cet été et pour lequel une dernière tranche de travaux consiste à réaliser un maillage d'amélioration de son efficacité et le bassin de la Fontaine des Hanots à Montreuil dont la deuxième tranche a démarré au printemps 2019. Trois nouveaux projets sont à l'étude : le bassin Maurice Audin à Clichy sous bois dans le cadre de l'intégration urbaine, le bassin du Ru Saint-Baudile à Gagny pour lequel un terrain a été identifié, et le bassin rue Perche à Neuilly-sur-Marne. Ces deux derniers contribueront à la lutte contre les inondations et à l'amélioration de la qualité de la Marne et diminuant fortement les rejets d'eaux usées à la rivière.

Engagement n°6 : faire de l'habitat un axe majeur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique

Le contexte

Le Département donne un caractère prioritaire à la politique du logement et s'investit fortement en ce sens bien que l'habitat ne relève pas de ses compétences obligatoires. La transition énergétique de l'habitat est essentielle pour permettre d'atténuer le changement climatique car il représente sur le territoire métropolitain la première source d'émission de gaz à effet de serre (39%).

C'est également essentiel, car le changement climatique entraîne des enjeux de confort thermique dans le logement, plus seulement en hiver pour se chauffer mais également en été pour se rafraîchir. Les ménages de Seine-Saint-Denis, déjà fortement confrontés à la précarité énergétique, risquent de voir leurs factures augmenter ou le confort thermique diminuer avec l'augmentation des coûts de l'énergie et la multiplication d'épisodes climatiques extrêmes tels que les canicules.

Alors que l'État indique vouloir rénover chaque année 500 000 logements en France, ce sont en réalité moins du tiers qui sont réellement rénovés chaque année. Les conséquences de ce non-respect des engagements se font durement sentir sur un territoire comme la Seine-Saint-Denis, confrontée à un parc ancien occupé par des ménages aux niveaux de revenus inférieurs à la moyenne nationale.

Les actions

L'Alliance départementale de lutte contre la précarité énergétique

Le Département a été désigné comme chef de file de la précarité énergétique. Cette compétence est assurée par différents échelons territoriaux pour ce qui est de la mise en œuvre opérationnelle. Chacun des EPT qui composent le Département mènent des actions propres liées aux partenaires en présence sur le territoire, à l'articulation de la compétence avec les communes et au niveau de volontarisme local. On remarque donc que le niveau d'intervention n'est pas le même sur l'ensemble du territoire et que les différents acteurs ne sont pas forcément coordonnés. Le Département a amorcé cette coordination sur le territoire en conven-

tionnant avec les trois Agences locales de l'énergie et du climat de Seine-Saint-Denis (ALEC-MVE, ALEC Plaine Commune et l'ALEPTE).

Le 28 mai dernier, le conseil départemental a réuni différents acteurs locaux pour dresser un état des lieux de la précarité énergétique sur le territoire. Ensemble, ils ont jeté les bases d'une alliance qui va permettre de mutualiser les efforts et gagner ainsi en efficacité. Les jalons de cette « alliance » ayant été posés, la prochaine étape consistera à définir des pistes de travail avec la mise en place d'ateliers sur les trois thématiques suivantes :

- Repérage des ménages en situation de précarité énergétique et visites à domicile,
- Rénovation thermique de l'habitat,
- Amélioration du confort thermique par des petits travaux et auto-réhabilitation.

L'accompagnement des ménages à la maîtrise des charges d'eau

Le Département développe dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le logement, des actions de prévention en faveur des personnes ayant des difficultés à s'acquitter de leurs charges d'eau et d'énergie. C'est dans ce cadre qu'a été lancé un Appel à projets pour l'accompagnement à la maîtrise des charges d'eau des Séquanodionysiens.

L'appel à projets vise à soutenir des projets développés au profit des ménages vulnérables de la Seine-Saint-Denis, pour leur permettre une meilleure maîtrise des charges d'eau, et ainsi de réduire leur facture d'énergie.

7 candidats ont été pré-sélectionnés pour déployer ce projet sur le territoire. Les projets retenus assureront un accompagnement des ménages aux éco-gestes en matière de consommation d'eau, en privilégiant :

- **Une démarche « d'aller vers » des publics vulnérables dans le cadre d'une action de grande ampleur** : touchant l'ensemble du territoire, l'action de distribution de 20 000 kits hydro-économiques par an, par la réalisation de visites à domicile quasi systématiques, permettra d'aller vers un public vulnérable, dans le parc social et dans le parc privé. Ces démarches seront complétées d'actions collectives permettant la sensibilisation à grande échelle des ménages de Seine-Saint-Denis.
- **Une action préventive de grande ampleur**, puisque, dans le cadre de la réalisation de 16 000 visites à domicile, il est prévu d'aider à l'installation de l'équipement mais également de sensibiliser les ménages aux éco-gestes, permettant d'inscrire la maîtrise des charges liées à l'eau dans la durée.

Une action sociale permettant, in fine, l'orientation des ménages vers les dispositifs de droit commun, si nécessaire.

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)

Le PDALHPD a vocation à coordonner l'ensemble des actions conduites pour la mise en œuvre des politiques « Logement et Hébergement » des personnes les plus démunies.

En Seine-Saint-Denis, un nouveau PDALHPD a été adopté, le 4 juillet 2019, pour les 6 prochaines années. Il est structuré autour d'un volet stratégique et un volet opérationnel. Deux axes de travail opérationnels ont été particulièrement approfondis : l'axe 2 portant sur la complémentarité et la fluidité de l'offre hébergement-logement et l'axe 5 sur l'accompagnement des politiques de lutte contre la précarité énergétique et de réduction des charges.

Ce dernier axe a pour objectif de renforcer le repérage des situations de précarité énergétique, actuellement insuffisant, favoriser les échanges de pratiques et de données, et consolider les réseaux des professionnels de différents horizons œuvrant en la matière. Le PDALHPD s'attache à mettre en place et animer un réseau d'échanges de l'ensemble des intervenants en la matière. Le plan d'action proposé permettra de rendre plus efficaces les actions portées par les différents acteurs ainsi que par le Département notamment à travers le Fonds de Solidarité Énergie (FSE).

Formation des travailleurs sociaux

L'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique nécessite d'acquérir une bonne connaissance du sujet afin d'assurer le repérage des ménages et l'orientation vers les dispositifs d'accompagnement adéquats. Le Département s'appuie sur l'expertise des ALEC pour conforter son action. À l'automne 2018, les agent.e.s des circonscriptions de service social ont pu bénéficier d'une demi-journée de formation sur l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique. Suite au retour très positif des 39 bénéficiaires sur le contenu de cette formation, trois nouvelles sessions ont été organisées en 2019. Ces formations sont complétées d'un volet sur les outils d'animation et de sensibilisation à la lecture de factures et à la maîtrise de sa consommation d'énergie. Elles ont réuni 30 personnes.

En parallèle, des formations spécifiques à destination des opérateurs d'Accompagnement social lié au logement (ASLL) sont mises en place à partir de l'automne 2019. Il s'agit de développer une culture commune sur la précarité énergétique et de transmettre des connaissances pratiques afin de sensibiliser les ménages sur ces questions et les accompagner à la réalisation d'éco-gestes. Les trois sessions d'une journée de formation sont assurées par les 3 ALEC du territoire.

Actions collectives dans les circonscriptions de service social

Afin d'accompagner les ménages à la maîtrise de leurs consommations d'énergie, Des actions de sensibilisation et d'animation ont lieu sur l'ensemble du territoire, dans les circonscriptions de service social. 5 CSS organisent régulièrement des actions ou informations collectives autour de la précarité énergétique : Villepinte, atelier collectif « bien chez soi » à fréquence trimestrielle, Clichy-sous-Bois, « Prévention et sensibilisation à la consommation d'eau », Epinay, « Les économies d'énergie ! J'adopte », Pierrefitte, « 1001 récup » et Sevran « Précarité énergétique en partenariat avec EDF, PIMMS, Maison de quartier ». Ces actions visent à rompre la spirale de la précarité énergétique pour les ménages aux plus faibles revenus qui renoncent au confort thermique, prévenir les impayés d'énergie par une information sur les éco-gestes, des aides et dispositifs existants sur le bâti et la facturation, et permettre aux habitants d'agir sur leur environnement quotidien en lien avec les acteurs locaux. En 2019, 3 CSS supplémentaires projettent le développement d'actions collectives sur ce sujet (Montreuil, Noisy-Le-Sec et Le Pré-St-Gervais).

Promouvoir le logement innovant et écologique à travers le CHEC

Par délibération du 14 décembre 2017, le Département a décidé de mettre en œuvre le dispositif « Chèque Habitat Écologique et Citoyen ».

Il vise à renforcer l'attractivité du territoire de la Seine-Saint-Denis, à l'aider à s'inscrire dans les grandes évolutions qui doivent marquer l'habitat et l'art de bâtir, et à accompagner les acteurs pour relever le défi de la transition énergétique. Il récompense les projets visant à contribuer à la fois à la transition écologique et au mieux vivre ensemble, dans le cadre de l'habitat privé, permettant ainsi de consolider les liens entre les habitants voire de générer des solidarités nouvelles.

Depuis le lancement du CHEC et son élargissement au logement social le 18 avril dernier, une large publicité a été faite auprès de tous les partenaires du Département (Territoires, Villes, opérateurs, bailleurs sociaux, CAUE, ALEC, associations œuvrant dans le domaine de l'habitat et du cadre de vie). Tous notent l'utilité d'un tel dispositif, la Seine-Saint-Denis étant le premier Département d'Île-de-France à l'avoir mis en place.

A la mi-2019, 42 projets ont été soutenus pour un montant de 154 576,79 euros. Parmi ceux-ci, 26 projets concernent le parc privé et 16 émanent de bailleurs sociaux.

Pour les bailleurs, les demandes concernent en grande majorité l'aménagement d'aires de jeux pour enfants et de jardins potagers partagés. Quelques projets ont trait à l'aménagement de salles de réunion et de convivialité pour les résidents.

Pour le parc privé, le CHEC est sollicité pour plusieurs types d'ouvrages distincts : végétalisation de toitures, abris vélos sécurisés, récupérateurs d'eau de pluie, installations de ruches, jardins potagers partagés.

Le Département a consacré 1,5 M€ en 2019 à l'appui financier (Rénov'Habitat) à la rénovation thermique pour les ménages modestes et très modestes propriétaires occupants du parc privé. L'aide couvre 10% du montant des travaux, elle est complémentaire aux aides de l'ANAH. Elle représente 1 457 € par ménage en moyenne. En 2018, 671 ménages ont bénéficié de l'aide du Département qui leur permet de réaliser la rénovation thermique de leurs logements.

Zoom sur une action : Les partenariats avec « Voisins malins » et « Les Compagnons bâtisseurs »

À travers son Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), le Département coordonne des actions et dispositifs en faveur des personnes ayant des difficultés d'accès ou de maintien dans un logement autonome, dont le Fonds de Solidarité pour le logement (FSL), qui permet de financer la lutte contre la précarité énergétique dans les logements autonomes.

Le Département a notamment participé au financement, au titre du FSL Eau, du projet de « sensibilisation à la maîtrise des consommations d'eau » des habitants du quartier La Noue à Montreuil, mené par l'association Voisin Malin, en partenariat avec VEOLIA Ile-de-France, et le bailleur social Logirep.

Toujours dans le cadre du FSL, le Département a décidé pour 2018 de financer deux projets de lutte contre la précarité énergétique et le mal-logement, axés sur une logique d'accompagnement à l'auto-réhabilitation du logement, portés par l'association « Les Compagnons Bâtisseurs ». Ces deux projets sont en cours de mise en œuvre dans la commune de Clichy-sous-Bois.

Ambition 3_ Mobiliser la population de Seine-Saint-Denis autour des enjeux de la transition écologique

Engagement n°7 : promouvoir la citoyenneté écologique

Le contexte

L'ampleur des transformations impliquées par la transition écologique suppose l'engagement coordonné de l'ensemble des parties prenantes du territoire, qu'il s'agisse des acteurs publics, des habitants, des entreprises ou encore des associations. Même volontaristes et ambitieuses, les interventions du Département ne pourront avoir d'impact fort que si elles sont relayées, soutenues et amplifiées par l'ensemble de ses partenaires.

Les actions

L'Appel à Agir In Seine-Saint-Denis

Au moyen de l' « Appel à agir » In Seine-Saint-Denis, le Département a souhaité, en 2019, mettre en valeur les porteurs de projet du territoire qui travaillent de façon innovante sur des axes prioritaires de sa politique publique. Il entend ainsi soutenir les projets autour de 3 thématiques : l'innovation sociale et de l'inclusion, la transition écologique, le renouvellement des cultures urbaines et de l'engagement citoyen.

Pour la thématique « transition écologique » de l'Appel à Agir, celle-ci s'est décliné en cinq sous-thématiques :

- réemploi, économie circulaire,
- transition énergétique,
- nature en ville et biodiversité,
- mobilité durable et qualité de l'air,
- agriculture urbaine, circuits courts et « made in Seine-Saint-Denis »

Grâce à la nouvelle visibilité de l' « Appel à agir » In Seine-Saint-Denis, des porteurs de projets nouveaux ont émergé, Ce sont donc 78 dossiers qui ont été déposés et évalués selon les critères suivants :

- l'ancrage territorial : échelle d'intervention et nombres de partenaires locaux,
- l'utilité sociale : création de lien social, sensibilisation accrue de la population aux enjeux environnementaux et climatique et accompagnement des changements de comportement,
- l'impact environnemental : diminution de la production de déchets et de la consommation de ressources naturelles et d'énergie, moindre émissions de gaz à effet de serre, préservation des espèces, adaptation au changement climatique.

47 projets concernant la transition écologique ont été soutenus par une subvention de fonctionnement et/ou d'investissement à l'issue d'une étude transversale des dossiers, Les projets lauréats couvrent 25 communes réparties sur les 4 établissements publics territoriaux. Au total, pour les 3 thématiques de l'Appel à Agir, ce sont 134 dossiers qui ont été retenus permettant d'assurer l'essaimage de projets sur l'ensemble du territoire pour un montant total de 486 000 € en budget de fonctionnement et 700 000 € en investissement.

Les porteurs de projet ont été conviés à la Guinguette In Seine-Saint-Denis, le 5 septembre dernier, qui a rassemblé l'ensemble des 134 lauréats de cette première session de l' « Appel à agir ».

Consultation citoyenne dans les parcs « A vos parcs »

Le Département de la Seine-Saint-Denis a lancé, fin avril, une consultation citoyenne dans le cadre du programme d'investissement et de modernisation des parcs départementaux 2016-2020 "À vos parcs !". Elle s'est clôturée le 30 juin avec 3 121 votes.

La consultation portait sur la réalisation de nouveaux équipements et aménagements dans 5 parcs départementaux :

- Le parc Georges-Valbon (La Courneuve)
- Le parc du Sausset (Aulnay-sous-Bois / Villepinte)
- Le parc Jean-Moulin – Les Guilands (Bagnolet / Montreuil)
- Le parc de la Haute-Ile (Neuilly-sur-Marne)
- Le parc de l'Île-Saint-Denis

Les participants avaient la possibilité de voter pour des aires de barbecue, des équipements sportifs et des aires de jeux supplémentaires, des parkings à vélo, des chaises longues, des longues-vues fixes...25 projets au total pour se sentir encore mieux dans les parcs départementaux.

Parmi la liste de projets par parc, il était possible de faire deux choix : un prioritaire et un secondaire. En fonction des aménagements à prévoir, certains pourront démarrer dès septembre 2019. D'autres, de plus grande envergure, nécessitent quelques mois de préparation avant de démarrer les travaux. Ces projets seront, pour la majorité, réalisés au printemps 2020.

Zoom sur une action : le Comité des modes actifs et le soutien aux associations vélo du territoire

La politique cyclable du Département se développe de façon partenariale, en effet, à travers le comité des modes actifs, l'ensemble des acteurs associatifs et institutionnels du vélo échangent sur des projets d'aménagements cyclables portés par le Département et des sujets précis, Le comité des modes actifs s'est réuni en 2018 et en 2019.

En parallèle le Département apporte son soutien financier aux associations locales qui œuvrent pour la promotion des modes actifs sur le territoire. En 2018, ce sont 12 associations qui ont été soutenues pour la mise en œuvre d'ateliers d'auto-réparation de vélo et de vélos-écoles. Ce soutien, à hauteur de 50 000 euros, a été réitéré en 2019 avec 14 associations soutenues.

Engagement n°8 : développer une écologie inclusive en permettant au plus grand nombre d'accéder aux solutions et aux pratiques durables

Le contexte

Par ses compétences d'ordre social, le Département a la possibilité de faire bénéficier aux plus démunis d'une alimentation de qualité et locale, d'un confort énergétique ou d'alternatives durables à la voiture individuelle. Ainsi, l'ensemble de services sociaux du Département intègre dans leurs aides et soutien les notions liées à la transition écologique.

À l'heure où de plus en plus de citoyens aspirent aussi à faire changer les choses, le Département souhaite pouvoir leur donner les connaissances et moyens pour jouer pleinement leur rôle dans la transition écologique. Ce changement passe par une modification profonde des comportements individuels au quotidien. Qu'ils concernent la consommation, la mobilité ou encore l'alimentation, nos comportements méritent d'évoluer. Le Département développe un programme d'actions visant à accompagner les habitants de Seine-Saint-Denis vers des pratiques plus favorables à leur santé et à l'environnement.

Les actions

[L'application made.inseinsaintdenis.fr](http://made.inseinsaintdenis.fr)

Le Département a lancé en février 2019 l'application *made.inseinsaintdenis.fr* qui recense les lieux d'agriculture urbaine, de vente de produits alimentaires fabriqués localement et de manière écologique et durable, et les lieux dédiés au réemploi.

Elle permet aux porteurs de projets de valoriser leur action et aux habitants de trouver les lieux qui les intéressent (jardins partagés, tiers-lieux) et les produits qu'ils aiment, comme le miel ou la bière brassée localement.

Cette application permet ainsi de rendre plus accessibles aux Séquanais les solutions durables, en particulier en matière d'alimentation, elle favorise les circuits-courts, la production locale et s'inscrit également dans une démarche de soutenir le développement d'une filière qui crée des emplois locaux.

350 lieux étaient recensés en juin 2019, et de nouveaux porteurs de projets s'inscrivent chaque semaine.

La Semaine du Développement durable

Le Département s'engage chaque année lors de la Semaine Européenne du Développement Durable à sensibiliser les habitants de Seine-Saint-Denis sur les enjeux de la transition écologique.

Ce sont ainsi de nombreuses animations qui sont organisées à cette occasion dans les parcs départementaux, dans les collèges ou dans les circonscriptions du service social départemental.

En juin 2019, des ateliers ont ainsi été organisés dans 4 circonscriptions de service social, touchant 80 personnes, des habitants mais également des agents départementaux. 250 collégiens ont également bénéficié de ces animations. Le Parc du Sausset a également proposé plusieurs animations aux petits et grands, comme le spectacle La clé des champs de la Compagnie Etosha, la découverte du potager participatif du parc, et une journée sur le thème de la lutte anti-gaspi et des déchets.

Les parcs départementaux, outils d'éducation au développement durable

Le Département de Seine-Saint-Denis gère 8 parcs sur le territoire qui sont des réservoirs de biodiversité mais également des lieux de sensibilisation concrète au développement durable et à l'importance de la nature en ville.

Les cycles pédagogiques dans les parcs en direction des scolaires et centres de loisirs ont accueilli de nombreux élèves et enfants à l'occasion d'animations d'éducation à l'environnement :

- Georges-Valbon : 5922 élèves ont été accueillis dont 2038 enfants des centres de loisirs (inclus les enfants de l'Été en herbe).
- Parc du Sausset : 6833 élèves accueillis dont 1118 enfants accueillis en 2017 pour les accueils collectifs de mineurs.
- Parcs urbains : 8193 personnes accueillis dans le cadre des activités destinées aux collectifs éducatifs : maison des abeilles, Archéosites, animations nature ponctuelles et projets interdisciplinaires.

A travers le programme d'investissement et de modernisation des parcs départementaux (2016-2020) « À vos parcs ! », le Département souhaite conforter l'excellence environnementale des parcs départementaux tout en permettant la venue de davantage de public, au profit et non au détriment de la biodiversité. En 2017, le grand public a répondu présent aux différentes initiatives proposées par les parcs départementaux :

- Parc du Sausset : 5614 personnes accueillies dans le cadre des activités proposées au calendrier des parcs avec 1399 personnes lors d'animation d'atelier ou sorties et 4215 dans le cadre d'évènementiel.
- Parc Georges-Valbon : la programmation grand public "Saison au parc" propose systématiquement des ateliers en lien avec la découverte de la nature sous une forme ludique.

L'éducation au développement durable à destination des collégiens

Le Projet Éducatif Départemental vise à favoriser, par une action complémentaire à celle de l'Éducation nationale, la réussite des collégiens de la Seine-Saint-Denis et leur épanouissement. Il réaffirme la nécessité de placer l'éducation et la culture au cœur des priorités politiques.

- L'appel à projets pédagogiques des collèges a permis, par l'accompagnement au montage de projets et les financements accordés, de soutenir de nombreux projets liés au développement durable. Au total, 41 projets ont été financés dont 12 portaient sur des aménagements de jardin pédagogique et d'installation d'équipements favorisant l'accueil de la biodiversité au collège, ainsi que 8 projets portant sur le tri des déchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

- La promotion du programme Eco-Collège dans les établissements du Département s'est synthétisée en 2018 par un déploiement important du dispositif à travers l'accompagnement des équipes éducatives par l'association Teragir sur la méthodologie de projets, permettant ainsi de mettre en place des actions concrètes dans les établissements sur les thématiques de la gestion de l'eau, de la biodiversité, des déchets et de l'énergie... etc. 15 collèges ont été labellisés en juin 2018, à l'occasion de la seconde édition du Séminaire Eco-Collège organisé au Parc départemental Jean Moulin-Les-Guilands, réunissant 150 participants (collégiens, enseignants et partenaires). 5 collèges se sont inscrits à la démarche Eco-collège en septembre 2018, augmentant le nombre d'établissements en démarche Eco-Collège à 42.

- 3 collèges ont participé à l'accompagnement pédagogique dans le cadre des marchés globaux de performance énergétique suivi par l'association Teragir. Cet accompagnement a permis de sensibiliser les élèves à l'importance des travaux qui ont été réalisés dans l'établissement, et à la sobriété énergétique en expliquant l'impact des travaux sur les consommations de chauffage et l'influence des éco-gestes sur la consommation énergétique des bâtiments. L'objectif prochain sera de mettre en lien ces collèges via un concours du collège le moins énergivore.

- Les interventions des différentes associations de sensibilisation à l'environnement dans le cadre du programme pédagogique adossé au Programme Exceptionnel d'Investissement continuent de permettre aux collèges de s'approprier les différents supports pédagogiques mis à leur disposition : ruches, mares pédagogiques, jardins et potagers... La mise en place de comités de pilotages dans les établissements permet de créer une dynamique de groupe autour de projets développement durable, et la formation des éco-délégués aide à mieux impliquer les collégiens dans les projets des établissements. La mise en place d'animations transverses autour de l'écologie et la citoyenneté sert aussi de vecteur pour alimenter la curiosité des collégiens. 9 collèges issus du Plan Exceptionnel d'investissement sont engagés dans une démarche Eco-collège et/ou labellisés Eco-Collège et E3D (établissement en démarche de Développement Durable).

Dans le cadre du dispositif Odyssée Jeunes, les éco-délégués de 8 collèges accompagnés par l'association Ecophylle projettent de partir en voyage découvrir la biodiversité à la Réunion, ce projet aidera à renforcer les liens entre les établissements et permettra de valoriser les actions des collégiens.

Le programme pédagogique se poursuit également dans le cadre du Plan Ambition collège avec la construction/ reconstruction de 4 nouveaux collèges, avec un accompagnement soutenu lors de cette phase, permettant aux collégiens de découvrir le chantier de construction avec les différents corps d'état qui interagissent ensemble, ouvrant ainsi la voie à l'appropriation du bâti par les élèves.

- Dans le cadre du parcours éducatif « Des ruches dans mon collège », 14 collèges bénéficient aujourd'hui de ce parcours et de plus en plus de collèges souhaitent y participer. Le transfert des ruches permettra de répondre à leur demande et la formation à l'entretien permettra de pérenniser le parcours dans les autres établissements.

- 36 collèges ont participé aux parcours « Développement Durable ». Ils permettent aux établissements de bénéficier de l'intervention d'associations spécialisées en écologie urbaine, en environnement, sur les enjeux

du changement climatique et sur la solidarité internationale. Un tout nouveau parcours sur l'énergie mis en place en partenariat avec l'association Planète science est expérimenté au collège Honoré de Balzac à Neuilly-Sur-Marne.

Zoom sur une action : Guide pédagogique à destination des enseignant·e·s du département de la Seine-Saint-Denis

La sensibilisation des collégien·e·s de son territoire aux questions relatives à la biodiversité est une préoccupation du Département, Pour cela, il accompagne les enseignant·e·s dans la mise en place de projets pédagogiques en lien avec les espaces verts remarquables dont il dispose. Pour rendre effective la démarche de sensibilisation, il est nécessaire d'apporter les outils pour agir concrètement à la préservation mais aussi à l'accueil de cette biodiversité. Et quoi de mieux que les collèges comme terrain d'expérimentation ? Plus de 130 aménagements et 26 coins nature sont installés aujourd'hui dans les collèges du territoire, avec l'aide de nos services techniques. L'animation, la valorisation et l'entretien de ces aménagements ne sont pas à négliger. Ces étapes doivent être partagées au sein de l'établissement pour que ces coins nature soient pérennes et puissent profiter à l'ensemble des élèves.

Voilà pourquoi le département de la Seine-Saint-Denis a souhaité réfléchir en partenariat avec le réseau associatif Graine Île-de-France, à l'élaboration d'un outil qui puisse accompagner les enseignant·e·s à chaque étape clé depuis la création jusqu'à l'entretien, l'animation et la valorisation d'un coin nature, quels que soient les aménagements qui l'enrichissent.

Ce guide rassemble toutes les pistes à explorer et toutes les étapes à connaître pour imaginer, aménager, entretenir et valoriser les coins nature de vos établissements.

Engagement n°9 : l'écologie, levier d'insertion des personnes privées d'emploi

Le contexte

Le Département souhaite travailler au rapprochement des acteurs de l'économie circulaire (entreprises, coopératives, associations, porteurs de projets), des acteurs de l'économie sociale et solidaire, de la formation, de l'emploi et de l'insertion. La mise en réseau et la création de passerelles entre des personnes de cultures différentes a plusieurs objectifs : diffuser les bonnes pratiques, encourager les initiatives citoyennes, améliorer l'accès aux nouveaux métiers, adapter l'offre de formation, identifier et soutenir les projets locaux, renforcer leur potentiel de création d'emplois et multiplier les passerelles avec les politiques de solidarité.

Les actions

Développer les chartes "Seine-Saint-Denis Égalité" avec les entreprises vertes

Afin de permettre d'agir en faveur de l'emploi, l'innovation sociale et la solidarité territoriale, le Département s'est engagé en signant des chartes avec notamment EDF, ADECCO, BNP Paribas et en renouvelant la charte avec la SNCF.

Ces chartes favorisent la mobilisation des entreprises pour participer aux actions initiées par le Département en faveur de la transition écologique. Ainsi, elles contiennent désormais toutes une partie dédiée à la transition écologique, Ce réseau de partenaire est utile à la création du campus des métiers de la transition énergétique.

Faire de la Seine-Saint-Denis un pôle de formation de la transition énergétique

Le Département souhaite que se développe sur son territoire et en partenariat avec les territoires voisins, un campus des métiers et des qualifications dédié aux métiers de la transition écologique pour une ville durable.

L'étude Campus des Métiers et des Qualifications a permis de préciser le contenu des activités qui pourraient faire l'objet d'une telle structure. Il s'agit des activités et des métiers relevant de l'action contre les passoires énergétiques. Le projet pourrait donc devenir un projet de CMQ des métiers de la sobriété énergétique dans le Bâtiment incluant des activités de conception, architectes, bureau d'études, mobilisation des ressources (matériaux, recyclage), d'organisation, de gestion des bâtiments et de leur usage par les utilisateurs finaux. Ce périmètre va permettre en 2019 grâce à des groupes de travail de mieux encore définir les métiers et les formations.

Le projet mobilise très fortement l'Éducation Nationale, mais aussi des entreprises comme EDF, des réseaux d'acteurs comme Rives de Seine urbaines, des fédérations professionnelles, FFB, CAPEB, des acteurs de l'ESSL.

Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire, les grands projets JOP 2024

Les Jeux Olympiques vont fortement impacter le territoire de la Seine-Saint-Denis. Ceci appelle une coordination à l'échelle du département afin que tous les habitants et acteurs de l'ESS puissent bénéficier des emplois générés par les travaux à venir. Mais le territoire est également fortement impacté par les travaux de l'ANRU et du Grand Paris Express, qui vont contribuer à sa transformation à moyen-long terme. Ici également, à travers les clauses sociales et la commande publique, l'enjeu de taille est de construire des parcours cohérents pour les publics et d'organiser les SIAE et structures de l'ESS, afin qu'elles puissent répondre aux marchés. Il convient également de travailler avec les maîtres d'ouvrage et entreprises pour encourager l'allocation.

Afin d'assurer la coordination des retombées emploi liées aux JOP 2024, le Département mène un travail spécifique sur l'écriture de la « charte Solidéo en faveur de l'emploi et du développement territorial, pour les opérations de constructions liées à l'organisation des Jeux, adoptée le 05 juillet 2018. Il a été suivi par la préparation du cadre de partenariat local pour sa déclinaison en Seine-Saint-Denis qui devra aboutir en 2019.

Les Directions départementales qui géreront la réalisation des équipements ou travaux liés au projet Olympique (Marville, voirie, terrain des essences...), ont été sensibilisées à l'intégration des clauses sociales dans les marchés (10% des heures travaillées en insertion) et de l'accès possible de certains marchés aux PME et acteurs de l'ESS (25% de la valeur des marchés). Une journée de présentation des marchés publics a rassemblé, en 2019, les maîtrises d'ouvrages départementales et les acteurs de l'économie sociale et solidaire afin de les inciter à se positionner.

En parallèle, le Département suit le lancement de la cartographie des emplois impactés par les JO 2024 par le COJO, en coopération avec le Pôle études de la Direction. Cette cartographie est utile pour appuyer les réflexions en matière d'emplois et de formations à mettre en place pour les résidents.

Engagement n°10 : les agents départementaux, acteurs de la citoyenneté écologique

Le contexte

Fort de plus de ces 8000 agents, le Département constitue un puissant relais de sensibilisation et de changement de comportements auprès des usagers et citoyens. Conscient de son devoir d'exemplarité, l'administration s'applique les mêmes principes vertueux de ces politiques.

Incitation au respect du tri sélectif des déchets, mise en place de boîtes à dons dans les bâtiments départementaux, lutte contre le gaspillage alimentaire, les agents concourent au quotidien au respect des engagements de l'administration.

Partage d'expérience, de solutions zéro déchet ou de mobilité durable, le Département permet aux agents ambassadeurs de diffuser des messages écologiques à leurs collègues et de convaincre les plus réfractaires. Accompagnée d'une communication adaptée aux pratiques professionnelles et de l'organisation de temps forts d'animations, les agents du Département sont les acteurs du changement.

Les actions

Les animations proposées lors des Semaines de mobilisation

Le Département organise chaque année des animations à destination des agents lors de la Semaine du développement durable (fin mai), la Semaine de la mobilité (septembre) et la Semaine européenne de réduction des déchets (novembre).

La Semaine du développement durable 2019 a permis de mobiliser les agents autour de :

- 1ère Troc party,
- Ateliers autour de l'alimentation durable (semis de légumes bio et recettes anti-gaspi),
- Balade à vélo pour les débutants,
- Visite du maraîcher qui fournit les paniers bio des agents,
- Documentaire « Des cultures et des villes, vers une agriculture urbaine »,
- Quiz/Animation au restaurant administratif,
- Exposition « La maison eco2nome ».

La Semaine de la mobilité a été l'occasion de mener pour la deuxième fois le challenge « Une semaine sans ma voiture », pendant lequel une quinzaine d'agents sont incités à enfourcher vélo, trottinette ou à prendre les transports pour remplacer leurs trajets quotidiens en voiture. Des balades à vélo sont organisées, ainsi qu'un village de la mobilité permettant de faire découvrir les alternatives existantes et d'organiser une vélo-école.

Dans le cadre de la Semaine européenne de réduction des déchets en novembre 2018, de nombreux ateliers et animations ont été proposés aux agents :

- Diffusion du documentaire « ma vie zéro déchet » : Vingt personnes ont assisté à la projection ;
- Atelier réparation : une vingtaine d'agents ont amené des objets à réparer ;
- Espace don objets occasion : 50 kg de jouets et 77 kgs de vêtements et objets divers ont été collectés ;
- Quiz « gestion et prévention des déchets » : 150 réponses et 10 gagnants de livres de sensibilisation à la thématique.

La communauté vélo

Face à l'urgence climatique et pour répondre à la nécessité de conforter la place du vélo comme solution de déplacement à part entière sur le territoire, les élu.e.s du Conseil départemental ont adopté à la majorité, le 18 avril 2019, la Stratégie vélo départementale en faveur d'un territoire 100 % cyclable. Ce nouveau plan met l'accent sur la transformation de toutes les rues départementales et leur adaptation à la pratique du vélo à l'horizon 2024.

L'un des trois axes de cette stratégie vélo est consacré à la consolidation de la politique d'incitation à la pratique du vélo à destination des agents du Département. C'est dans ce cadre que le projet d'une communauté vélo des agents du Département est né. Actuellement, cette communauté en devenir est composée d'une quarantaine d'agents de toutes directions avec comme point commun la pratique du vélo au quotidien et la volonté de la transmettre.

Basé sur le principe du volontarisme, ces agents réfléchissent aux solutions pour inciter celles et ceux qui freinent à l'idée de s'y mettre. Organisation de balades thématiques en lien avec les politiques publiques départementales, accompagnement personnalisé, parcours en ville pour se familiariser avec la circulation, les agents ne manquent pas d'idées pour permettre au plus grand nombre de modifier ses pratiques de déplacement vers des modes actifs. En plus 4 sorties déjà programmées, certains membres s'investissent davantage en devenant référent vélo de leur bâtiment. Leur mission, apporter une expertise d'usage dans les projets de stationnements vélo sur les sites départementaux.

Convivialité, reprise d'une activité physique, découverte du territoire et des politiques publiques, chacun trouve son intérêt pour intégrer cette communauté.

Zoom sur une action : des paniers de légumes bio

Le partenariat avec l'AMAP Le Panier Balbynien, mis en place depuis avril 2018, continue de distribuer chaque semaine aux agents en moyenne 23 paniers de **légumes bio et locaux** (maraîcher situé à Vauréal (95)) ainsi que des produits divers toujours bio et/ou locaux (œufs, champignons, épicerie, pain, etc.), soit environ **1200 paniers** entre juin 2018 et juin 2019.

Il permet aux agents de se procurer des produits de qualité, et il permet de soutenir l'activité d'un producteur bio situé dans le Val d'Oise, qui travaille avec des personnes en insertion. C'est donc une action à la fois écologique et sociale qui est proposée grâce à ce partenariat.

Ambition 4. Accélérer la transition énergétique et carbone de l'administration départementale

Le Groupe intergouvernemental d'experts sur le changement climatique (GIEC) l'a affirmé, il est encore temps de contenir le réchauffement climatique à 1,5°C. Mais pour cela, il faut entamer une accélération des actions de diminution des émissions de gaz à effet de serre de façon urgente.

A l'échelle de la collectivité, en tant qu'employeur de plus de 8 000 agents répartis sur plus de 300 sites au service des 1,5 millions de Séquano-dyonisiens, le Département prend ses responsabilités et s'engage à élaborer une véritable stratégie carbone de son administration.

Cette ambition s'inscrit pleinement dans la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), qui vise la neutralité carbone d'ici à 2050 à travers une feuille de route qui encourage à la fois la massification de certaines actions déjà éprouvées et l'innovation.

Les recommandations sectorielles de la SNBC qui concernent le Département en tant qu'administration sont le transport, le bâtiment, les déchets et la production d'énergie

Au-delà de l'obligation réglementaire de réaliser un bilan carbone tous les trois ans, la collectivité s'engage désormais à élaborer un plan d'action de réduction de ses gaz à effet de serre et de compensation carbone permettant de maintenir le réchauffement climatique à 1,5°C.

L'exemplarité de l'administration a valeur démonstrative auprès des acteurs du territoire : le Département s'engage pour la transition écologique et applique à son fonctionnement interne les principes qu'il décline dans les politiques publiques.

Cette politique éco-responsable est également un levier d'action pour les partenaires du territoire, lorsque le Département met son patrimoine à disposition des coopératives citoyennes pour produire des énergies renouvelables ou lorsqu'il inscrit le développement de l'économie circulaire comme un objectif prioritaire.

Engagement n° 11 : décliner la stratégie du Département pour l'économie circulaire

Le contexte

L'économie circulaire est un excellent levier pour maîtriser l'empreinte carbone du Département puisqu'elle agit sur quatre domaines à fort enjeu : le bâtiment, le transport, les déchets et l'aménagement.

La Seine-Saint-Denis, territoire en profond renouvellement, est confronté pour les dix ans à venir au défi environnemental et logistique de la rénovation et de la construction de milliers de nouveaux logements, d'infrastructures de transports et de zones d'aménagement, liés aux travaux du Grand Paris Express, du NPRU et bientôt des Jeux Olympiques.

Les matériaux de construction représentent de loin le premier poste en volume concernant le fret routier circulant sur le territoire et posent des problématiques nombreuses : pressions sur la ressource et la biodiversité liées à leur extraction, émissions de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques liés au transport et à la fabrication, congestions, gestion du foncier pour l'entreposage et contraintes sur les riverains, identification d'exutoires pour la valorisation des déblais de chantier.

Le réemploi doit se réfléchir également à l'autre bout de la chaîne pour que nos déchets ne soient plus un poids pour le territoire mais une ressource pour l'économie locale.

Les actions

Développer un aménagement capable de prendre en compte les besoins d'une économie devenant circulaire

En 2018, le Département a poursuivi les actions engagées dès 2017 pour initier un nouveau modèle circulaire dans le secteur du bâtiment et des travaux publics :

- Lancement d'une étude réalisée par l'APUR sur la création d'un maillage territoriale de plateformes de ré-emploi et recyclage dans le secteur du BTP. Cette étude est menée en partenariat avec la Ville de Paris, Plaine Commune et Est Ensemble afin de couvrir un territoire cohérent. Un premier recensement des opérations d'aménagement à venir sur ce territoire a été engagé dans le but de disposer d'un ordre de grandeur le plus précis possible de la prospective de production de déchets à venir.
- L'ensemble des ouvrages destinés aux JOP2024 dont le Département dispose de la maîtrise d'ouvrage a intégré des exigences environnementales liées notamment au recyclage, réemploi-réutilisation. C'est le cas pour la piscine de Marville, les aménagements routiers, l'ouvrage de franchissement de la Seine, le Prism et le terrain des essences au parc Georges-Valbon.

Reconstitution de sols fertiles

En France, chaque année plus de 3 millions de mètres cubes de terre végétale et de granulats sont utilisés pour la réalisation d'espaces verts publics. L'approvisionnement en terre végétale commence à être difficile pour les grandes agglomérations.

Afin de préserver ces sols et de limiter les coûts d'approvisionnement, le département de la Seine-Saint-Denis a souhaité étudier la possibilité de reconstituer des sols fertiles en passant par le recyclage local de matériaux inertes et de déchets verts pour les plantations urbaines.

Outre la préservation des sols naturels, l'enjeu est de valoriser les déchets de démolition et les déchets verts produits localement et souvent peu ou non recyclés, du fait du manque de débouchés.

Depuis début 2013, différents mélanges de terres stériles, de compost et de béton ont été testés en champs, à Villeneuve-sous-Dammartin (Val d'Oise) pour répondre à 3 usages :

- les arbres d'alignements,
- les prairies de parcs et jardins,
- les cultures.

En 2018, les travaux de recherche ont fait état de plusieurs résultats intéressants sur les différentes modalités suivies. Des préconisations sur la recréation de sols fertiles ont été proposées. Il a notamment été montré, pour les quatre années de suivi, que pour les arbres d'alignement, le mélange de terres stériles avec du béton concassé et du compost est favorable à la survie et la croissance des arbres d'alignement (en particulier pour *Prunus avium* et *Acer campestre*).

Concernant les communautés prairiales, l'apport de compost dans les terres stériles augmente la production végétale ce qui renforce l'aspect prairial mais diminue la diversité des espèces. Un effet de dominance de certaines espèces apparaît (notamment *Dactylis glomerata*). L'objectif des aménageurs d'obtenir une prairie de fauche mésophile est atteint.

En 2019, des analyses complémentaires seront réalisées sur l'aspect de captage de carbone des sols construits ce qui permettra d'avoir 6 ans de retour de données.

Valorisation et prévention des déchets

Des solutions adaptées aux déchets spécifiques

- **Nouveauté en 2018 : mise en place de la collecte des biodéchets sur le restaurant administratif de Picasso (12 tonnes/an),**
- Mise en place du réemploi des pièces issues véhicules hors d'usage : le traitement est effectué par une société de revalorisation des pièces détachées ; ainsi, les pièces sont réemployées (alors qu'au-

paravant les véhicules étaient recyclés). En 2018, cette déconstruction écologique a concerné 84 véhicules,

- Mise en place de la récupération du matériel informatique hors d'usage par une structure de réemploi (auparavant recyclage),
- Nombre de cartouches recyclées : 396 kg en 2018,
- Mobilier recyclé dans le cadre du dispositif « Ressourcerie » : 10 tonnes en 2018,
- Mobilier traité par la déchetterie ; 5,8 tonnes en 2018,
- 95% des déchets verts produits dans les parcs sont valorisés localement,
- La **part de papier recyclé livrée a représenté 20 % en 2018**, et cette part continue à augmenter.

Diminution de la consommation de papier

- Réglage des imprimantes en N&B recto-verso par défaut,
- Poursuite de l'action de dématérialisation des fiches de paie, initiée en juin 2017. La première phase concernait un tiers des agents et a permis d'économiser l'équivalent de 10 800 feuilles. La poursuite de l'action, appliquée à **30% d'agents en plus en 2018**, permet une économie totale de 58 800 feuilles/an,
- Imprim'eco : poursuite de la rationalisation du nombre d'utilisateurs par points d'impression.

Dans le cadre de la démarche « écolo-crèches », deux expérimentations sont menées en matière de prévention et de gestion des déchets :

- l'utilisation de **produits d'hygiène et d'entretien faits maison** pour le nettoyage des surfaces type plans de travail, de change. Cela permet à la fois de garantir la composition de produits et d'éviter trop de déchets,
- la commande de **jouets d'occasion** à la place du neuf : évite tous les déchets d'emballage et permet à des jouets qui seraient devenus des déchets d'avoir une seconde vie.

Engagement n° 12 : développer la production locale d'énergie renouvelable

Le contexte

En complément de la baisse des consommations d'énergie, le Département développe le recours aux énergies renouvelables dans tous ses projets de construction et de rénovation. Toutes les solutions sont envisagées, qu'il s'agisse d'expérimentations – géothermie profonde dans les collèges – ou de solutions plus classiques (photovoltaïque, solaire thermique, raccordement aux réseaux de chaleur, etc.).

Les actions

Mise à disposition de toitures de collèges pour la production d'énergie renouvelable

Le département de la Seine-Saint-Denis participe à cette ambition collective de production d'énergie renouvelable sur le territoire en renforçant, par les engagements pour l'égalité environnementale face à l'urgence climatique, sa politique en matière de transition écologique.

Dans le cadre des actions mises en place pour atténuer le changement climatique et protéger les habitants du territoire de la Seine-Saint-Denis, le Département s'est engagé à équiper 10 000 m² de ses toitures en panneaux photovoltaïques, d'ici 2024. Son ambition est de réduire les effets négatifs du secteur de la production énergétique sur l'environnement et de créer un lien direct entre producteur et consommateurs.

2400 m² de toitures photovoltaïques sont déjà installées, répartis sur 3 crèches à l'Île-Saint-Denis, Epinay-sur-Seine et Romainville, et 6 collèges à Montreuil, Clichy-sous-Bois, Noisy-le-Sec et Noisy-le-Grand, Epinay-sur-Seine et Aulnay-sous-Bois.

A l'été 2019, un appel à projets concernant la mise à disposition de toitures de collèges a été lancé, et un lauréat a été désigné pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du collège Jean Zay à Bondy. Il s'agit de la coopérative citoyenne Electrons solaires, qui allie un projet d'installation et d'exploitation des panneaux photovoltaïque avec une forte dimension citoyenne et éducative, en proposant aux enseignants du collège la possibilité d'aller visiter la première centrale citoyenne solaire en Ile-de-France située sur la commune des Lilas. Le projet sur le collège Jean Zay verra le jour à l'été 2020.

Réseaux de chaleur urbains

20 collèges sont raccordés à des réseaux de chaleur urbain.

Le Département soutient le SIPPAREC dans le projet d'extension du réseau de chaleur Bobigny – Drancy, qui sera dès 2021 alimenté à plus de 50 % par la géothermie. Le puits géothermique se situe au parc de la Bergère à Bobigny.

La crèche Les Marnaudes de Rosny-sous-Bois sera raccordée au réseau de chaleur géothermique de la commune : les travaux de raccordement sont en cours et la mise en exploitation est prévue pour 2020.

Récupération de la chaleur fatale en égout

Une étude est en cours pour identifier des sites pilotes en Seine-Saint-Denis pour développer la récupération de chaleur issues des réseaux d'assainissement.

Engagement n° 13 : tester et amplifier les mesures “zéro carbone”

Le contexte

Pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre de l'administration, les deux leviers principaux sont les consommations d'énergie des bâtiments et les déplacements des agents. Pour agir sur ces deux leviers, le Département s'est doté d'outils adaptés et ambitieux :

- le Plan Ambition Collèges (PAC),
- le Plan Petite Enfance et Parentalité (PPEP),
- le Plan de mobilité des agents.

Les actions

Des bâtiments exemplaires

3 crèches ont été concernées par de gros travaux (notamment isolation, led, revêtements écologiques, etc.)

- > Crèche Lamaze à Bobigny : 2,2 M€
- > Crèche Jules Guesde à Montreuil : 2,3 M€ (fin des travaux mars 2019)
- > Crèche Hautes Noëllles à Saint Denis : 1,7 M€ (fin des travaux mars 2019)

Toitures, menuiseries extérieures, travaux en chaufferie, sur le réseau de chauffage et d'amélioration énergétique : au total, 2 crèches, 1 PMI, 1 site ASE, 2 CSS ont été concernés par des « TMGR+ » (montant entre 100 k€ et 1 M€)

Le plan LED a été prolongé par le remplacement de 500 000 € de luminaires dans les sites du Département.

Dans le cadre de la future réglementation environnementale 2020, le **pôle sportif Aimée Lallement** à Saint-Ouen, certifié NF HQE Equipement Sportif (niveau excellent) a bénéficié d'une étude par l'ADEME sur son

niveau de performance Carbone et Énergie. Cette étude a permis d'enrichir la réflexion autour de la calibration des exigences de la future réglementation pour construire des bâtiments performants à coûts maîtrisés.

Le nouveau Centre Aquatique du parc interdépartemental des sports de Marville à La Courneuve

Territoire hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, la Seine-Saint-Denis doit par ailleurs bénéficier d'un Plan dédié au « Savoir Nager » porté par le Département. C'est dans la rencontre de ces deux dynamiques que s'inscrit le projet de la construction d'un nouveau centre aquatique dans l'enceinte du parc sportif interdépartemental de Marville à La Courneuve.

Ce projet répondra donc à la fois à la programmation olympique d'un site d'entraînement dédié au water-polo, offrira en héritage des JOP un équipement répondant aux besoins du territoire tout en intégrant des exigences environnementales adaptées.

L'opération doit être remarquable et répondre aux cahiers des charges de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques en matière de respect de l'environnement, de ses fonctionnalités, de confort, d'intégration des technologies numériques et d'insertion sociale.

C'est pourquoi, le projet se caractérise par son ambition à faire évoluer les usages, à réaliser une structure plus performante tant dans l'accompagnement de la pratique sportive et du savoir nager que dans les choix constructifs.

Le centre aquatique offre une surface de totale de plan d'eau de 1 588m².

Afin de réduire le budget carbone de l'opération, il a été prévu de mutualiser les places de stationnement du parc Georges-Valbon afin d'éviter d'en construire de nouvelles. 100 % du béton utilisé pour les bassins et les fondations sera bas carbone. La superstructure sera réalisée en bois d'origine française à 70 %. Le béton sera composé de granulats recyclés à 30 % minima. Le mobilier sera également issu du réemploi. Enfin les exigences d'excellence environnementales permettront d'assurer un confort urbain dans le climat de 2050 en développant des îlots de fraîcheur grâce à une végétalisation adaptée des espaces publics et une restauration du cycle naturel de l'eau. Cet équipement fonctionnera à partir d'énergies renouvelables produite par les panneaux photovoltaïques installés sur le toit.

ZOOM sur une action : Rénovation énergétique de 5 collèges dans le cadre de marchés globaux de performance énergétique

5 collèges ont bénéficié de travaux de rénovation énergétique (Robespierre à Epinay-sur-Seine, Jean-Vilar à Villetaneuse, Marcel-Cachin et Nelson-Mandela au Blanc-Mesnil et Pablo-Neruda à Aulnay-sous-Bois). Les travaux, qui se sont déroulés de juillet 2018 à mai 2019, ont principalement porté sur les aspects suivants :

- Remplacement des menuiseries et des occultations,
- Réfection des isolants et de l'étanchéité des toitures,
- Isolation thermique par l'extérieur des façades (sauf pour le collège Nelson Mandela, plus récent),
- Rénovation des chaufferies,
- Installation de panneaux photovoltaïques en auto-consommation pour les 2 collèges dont la surface le permettait,
- Réfection des sanitaires

Montant total des travaux : 28 millions d'euros.

Ces interventions vont permettre à ces établissements scolaires de réaliser d'importantes économies d'énergie : dans le cadre des marchés globaux de performance énergétique, les économies attendues sont impressionnantes :

- 30 % à Nelson Mandela,

- 40 % à Jean-Vilar,
- 50 % et à Marcel-Cachin et à Robespierre
- 60 % à Pablo-Neruda.

Financièrement, cela représente une baisse de plus de 2 millions d'euros de fonctionnement sur 5 ans. C'est l'équivalent de la consommation de 450 foyers / an qui sera ainsi économisée !

Plan de mobilité des agents

Les actions « courantes » continuent de participer à une baisse des émissions de gaz à effet de serre :

- **mise à disposition de tickets de transports en commun** aux agents pour leurs déplacements professionnels
- **remboursement majoré des transports en commun** (à hauteur de 50 à 70 % du forfait Navigo en fonction de leurs revenus),
- animations autour de la **Semaine de la Mobilité** : stands d'information, cours de vélo-école, tests de véhicules de mobilité active (trottinette, triporteur, hoverboard), balade à vélo
- Prolongation du **verdissement et la baisse du nombre de véhicules de service** :
 - 41 véhicules commandés dont 32 sont des véhicules propres (les 9 autres étant des fourgons ou PL)
 - 35 véhicules ont été réformés sans remplacement
 - 2 bornes pour rechargement électrique ont été installées aux parcs Jean Moulin les Guilands, Ile-Saint-Denis et Poudrerie
 - Fin 2018, **30 % de la flotte départementale est électrique ou hybride**. L'objectif est d'atteindre 50 % en 2021.
- Continuité de la baisse des consommations de carburant : - 6 % en 2018 / 2017
- Mise à disposition de **vélos de service** classiques et électrique en sites centraux et en sites extérieurs sur demande. Actuellement, une trentaine de vélos sont déployés.

De nouvelles mesures qui démarrent :

- **Remise à plat des stationnements voiture** en sites centraux : équité, transparence, et priorité aux personnes habitant à plus de 30 minutes de leur lieu de travail (temps de trajet calculé en transports en commun en heure de pointe) : 700 personnes ont été concernées par cette mesure.
- **Indemnité kilométrique vélo** : 75 bénéficiaires (mise en place mi-2018. Seule une vingtaine de collectivités l'avaient mise en place au 1^{er} juin 2018)
- **Aide à l'abonnement Parking relais** : 3 bénéficiaires (mise en place mi-2018)
- **Mise à disposition de vélos de service électrique** de manière ponctuelle pour le trajet domicile-travail pour tester ce type de déplacement. Environ 20 personnes en ont bénéficié.
- Groupe de travail sur le **stationnement vélo** des sites du département : plus de 300 bâtiments à équiper tant pour les agents que pour les visiteurs. Objectif 2019 : équipement de tous les bâtiments en sites centraux (2200 agents concernés)
- Extension de l'expérimentation du **télétravail** de 50 (fin 2017) à 300 agents à compter de l'été 2019.
- Etude pour la création d'espaces de co-working : ce projet a été mis à l'étude en 2018 afin d'identifier les lieux les plus pertinents sur le territoire. Le début des travaux se réalisera à partir de 2019.

Délibération n° du 14 novembre 2019

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (RDD 2019)

Le conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

La sixième commission consultée,

après en avoir délibéré,

- **DONNE ACTE** à M. le président du conseil départemental de la présentation d'un rapport de l'année 2019 sur la situation en matière de développement durable.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

